

Bureau des renseignements, de l'accès à l'information
et des plaintes sur la qualité des services

PAR COURRIER

Le 27 mai 2015

Objet : Demande d'accès # 2015-05-51 – Lettre réponse

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 15 mai dernier, concernant le certificat d'autorisation n° 401204416.

Vous trouverez en annexe le document demandé. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation, 20 février 2015, 3 pages.

Vous noterez que certains renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à M^{me} Alexie Gauthier, analyste à votre dossier, au numéro 418 521-3858, poste 4140.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

ORIGINAL SIGNE PAR

Diane Barry

p. j. (3)

Longueuil, le 20 février 2015

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Ville de Saint-Hyacinthe
700, avenue de l'Hôtel-de-Ville
Case postale 10
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5B2

N/Réf. : 7530-16-01-0001303
401204416

**Objet : Exploitation et modification de l'aménagement d'une
plateforme de traitement du digestat**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 10 juillet 2013, reçue le 12 juillet 2013 et complétée le 20 février 2015, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation et modification de l'aménagement d'une plateforme de traitement du digestat au 8400, rue Émilien-Letarte, sur le lot 5 172 787 du cadastre du Québec de la ville de Saint-Hyacinthe, municipalité régionale de comté des Maskoutains.

Toutes les autres modalités du lieu demeurent les mêmes que celles apparaissant au certificat d'autorisation délivré le 18 juin 2013.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), datée du 10 juillet 2013, signée par **23-24** ing., concernant « Exploitation d'une plate-forme permanente pour la maturation du digestat provenant de la biométhanisation des boues et des matières organiques municipales / Demande de certificat d'autorisation »;

- Lettre au MDDEFP, datée du 10 février 2014, signée par ~~23-24~~ ing., concernant « Exploitation d'une plate-forme permanente d'aération du digestat / Demande de certificat d'autorisation »;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), datée du 9 mai 2014, signée par ~~23-24~~ ing., concernant « Exploitation d'une plate-forme permanente de ventilation du digestat / Demande de certificat d'autorisation »;
- Lettre au MDDELCC, datée du 20 juin 2014, signée par ~~23-24~~ ing., concernant « Exploitation d'une plate-forme permanente de ventilation du digestat / Demande de certificat d'autorisation »;
- Lettre au MDDELCC, datée du 4 août 2014, signée par ~~23-24~~ ing., concernant « Exploitation d'une plate-forme permanente de ventilation du digestat / Demande de certificat d'autorisation »;
- Lettre au MDDELCC, datée du 15 août 2014, signée par ~~23-24~~ ing., concernant « Exploitation d'une plate-forme permanente de ventilation du digestat / Demande de certificat d'autorisation »;
- Lettre au MDDELCC, datée du 17 octobre 2014, signée par ~~23-24~~ ing., concernant « Exploitation d'une plate-forme permanente de ventilation du digestat / Demande de certificat d'autorisation »;
- Lettre au MDDELCC, datée du 4 novembre 2014, signée par ~~23-24~~ ing., concernant « Installation d'un biofiltre »;
- Lettre au MDDELCC, datée du 14 novembre 2014, signée par ~~23-24~~ ing., concernant « Exploitation d'une plate-forme permanente de ventilation du digestat / Demande de certificat d'autorisation »;
- Lettre au MDDELCC, datée du 26 novembre 2014, signée par ~~23-24~~ ing., concernant « Exploitation d'une plate-forme permanente de ventilation du digestat / Demande de certificat d'autorisation – cheminées de dispersion »;

- Lettre au MDDELCC, datée du 4 décembre 2014, signée par ~~23-24~~ ing., concernant « Exploitation d'une plate-forme permanente de ventilation du digestat / Demande de certificat d'autorisation – Protocole de suivi de la qualité de l'eau souterraine au CVMO »;
- Lettre au MDDELCC, datée du 5 décembre 2014, signée par ~~23-24~~ ing., concernant « Exploitation d'une plate-forme permanente de ventilation du digestat / Demande de certificat d'autorisation – Dispersion des odeurs – Industries à proximité du CVMO »;
- Lettre au MDDELCC, datée du 19 février 2015, signée par ~~23-24~~ ing., concernant « Exploitation d'une plate-forme permanente de traitement du digestat / Demande de certificat d'autorisation – Caractérisation des sources d'odeurs après la mise en service du CVMO ».

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



DL/SR/sr

Daniel Leblanc, ing., M.Sc.A.
Directeur régional par intérim
de l'analyse et de l'expertise de
l'Estrie et de la Montérégie
Service agricole, hydrique, municipal
et naturel

